

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Une initiative antisuisse

L'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple¹ a été lancée il y a quelques jours par l'Union démocratique du centre. L'idée n'est pas originale, comme on le verra en page 3 où nous avons reproduit les considérations pertinentes d'un fort ancien article de *La Nation*. Le texte de l'UDC prévoit une élection selon le système majoritaire à deux tours, le premier à la majorité absolue², le second à la majorité simple. Il n'y aura qu'une seule circonscription électorale.

Cette initiative est sans doute la plus inutile et la plus dangereuse de toutes les initiatives inutiles et dangereuses que les grands partis lancent ces jours pour se «profilier», comme ils disent, en vue des élections.

Notre critique principale est que cette initiative renforce dramatiquement l'évolution générale d'une Suisse fédérale, au sein de laquelle des Etats cantonaux divers vivent en bonne intelligence, vers une Suisse centralisée et divisée en groupes linguistiques antagonistes.

Le fédéralisme unit tout en distinguant tandis que l'ethnisme oppose tout en mélangeant. Dans une perspective fédéraliste, le plus petit des cantons est un Etat souverain au même titre que le plus grand. Dans les domaines où la Confédération n'est pas compétente, ce canton n'est pas une minorité, mais un Etat autonome qui a les moyens de résister aux pressions de ses voisins et de la Confédération elle-même.

En revanche, le groupe linguistique ne jouit comme tel d'aucune autonomie et d'aucune capacité de défense institutionnelle. Dès lors, les relations entre les divers groupes linguistiques sont de nature purement quantitative: même sans mauvaises intentions, je dirais même malgré d'éventuelles bonnes intentions, le groupe le plus nombreux ne peut qu'étendre sa domination au détriment des autres. On le voit avec l'importance écrasante qu'est en train de prendre la

langue allemande dans l'administration fédérale. Et le groupe le moins nombreux n'a aucun moyen de s'imposer, il ne peut que gémir, comme on le voit avec la bavarde et pitoyable impuissance d'*Helvetia latina*.

Toute centralisation remplace un équilibre pacifique entre des cantons égaux par des conflits programmés entre une majorité qui s'impose par la seule force de la gravité et des minorités sans défense et pleines de rancœurs.

Le système actuel d'élection du Conseil fédéral par le parlement tient certes compte de la répartition linguistique. Mais c'est un facteur parmi d'autres dans une composition complexe et souvent obscure d'intérêts, d'idéologies et de craintes d'excès. L'Assemblée respecte les provenances linguistiques dans la perspective de l'équilibre fédéral à long terme, mais les conseillers fédéraux francophones ou italophones ne sont pas considérés comme des représentants de leur groupe linguistique. Ils le seraient avec le système proposé.

Ordinairement, les atteintes au fédéralisme se font par transfert de compétences à la Berne fédérale. L'initiative innove. Elle centralise en imposant un arrondissement électoral unique pour toute la Suisse, comme si la Suisse était un Etat unitaire. La portée symbolique de cette nouveauté est considérable. Sa portée politique ne l'est pas moins, notamment en ce qu'elle encouragera les politiciens désireux de remplacer les institutions cantonales par des institutions romandes et en ce qu'elle poussera les partis à centraliser davantage tant leurs programmes que leur organisation.

Selon l'alinéa 5 de l'initiative, «le Conseil fédéral doit être composé d'au moins deux citoyens domiciliés dans les cantons du Tessin, de Vaud, de Neuchâtel, de Genève ou du Jura, dans les régions francophones du canton de Berne, de Fribourg ou du Valais ou dans les régions italophones du canton des Grisons.»

On nous propose ici un système de quota qui, comme tous les systèmes de quota, inspire la méfiance quant aux compétences réelles de ses bénéficiaires. Ce sera particulièrement le cas quand un candidat francophone ou italophone ayant obtenu moins de voix que son concurrent suisse alémanique sera néanmoins élu à sa place pour satisfaire aux conditions de l'alinéa 5. Même excellent, il apparaîtra comme un élu de deuxième choix, comme le handicapé politique qui aura eu besoin d'un coup de pouce du jury pour passer.

On aura remarqué que l'alinéa 5 ne mentionne pas la Suisse allemande, mais seulement les autres groupes linguistiques. Ceci aussi est révélateur. Pour bon nombre de nos Confédérés, la vraie Suisse, c'est la Suisse allemande. La présence des cantons francophones et du Tessin dans la Confédération résulte d'une erreur de *casting* politique dont ils s'accrochent tant bien que mal.

Les représentants de l'UDC des cantons romands n'étaient pas très favorables à l'initiative. Il ne sont d'ailleurs que trois sur vingt-quatre dans le comité d'initiative. C'est encore trois de trop. On regrette que ces politiciens n'aient pas perçu à quel point le système les dévalorise, eux et leur canton. Et, par voie de conséquence directe, à quel point l'initiative fait du tort à la Confédération.

Car c'est là le plus étrange: comment se fait-il que le parti qui se veut le parti par excellence de la Suisse traditionnelle patronne un texte aussi révolutionnaire que l'initiative pour la suppression de l'armée?

Et si les tares de l'initiative sautent aux yeux, c'est en vain qu'on en cherche les avantages pour la Confédération. Selon l'argumentaire de l'UDC³, il s'agirait d'introduire «des règles transparentes et équitables» et de permettre aux «personnalités profilées»

(suivez mon regard) d'accéder au Conseil fédéral. En clair, le nouveau système privilégiera le tribun par rapport à l'*apparatchik* ou, en termes plus crus, le démagogue par rapport au magouilleur. Nous ne voyons pas le progrès.

Nous avons dit à l'époque tout le mal que nous pensions de l'éviction de M. Blocher. Mais on ne doit tout de même pas lancer une initiative pour le venger! Nous recommandons à nos lecteurs de ne pas signer cette initiative et de le faire savoir à leurs amis.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Art. 175 al. 2 à 7 (nouveaux) de la Constitution (à quoi s'ajoute la modification des articles 136 al. 2 et 168 al. 1 Cst., transférant la compétence électorale de l'Assemblée fédérale au «peuple» suisse).

² La «majorité absolue» prévue par l'initiative n'est pas la moitié des voix plus une, mais le résultat du calcul suivant: on divise la totalité des suffrages exprimés par sept; on divise le résultat par deux; et on arrondit à l'unité supérieure. L'artifice mathématique qui consiste à incorporer les voix éparses au calcul abaisse les conditions de la majorité absolue. *Domaine Public* calcule qu'un tiers des votes pourrait suffire (www.domainepublic.ch/files/articles/html/10293.shtml).

³ www.election-populaire.ch

Fédéralisme à géométrie variable?

Donner à la Confédération la compétence de légiférer sur l'enseignement de la musique à l'école [...] serait une grave ingérence dans la souveraineté des cantons en matière de formation. Ç'aurait pu être un *Qui a écrit cela?* et la réponse donner du fil à retordre à nos lecteurs; or, il ne s'agit rien moins que d'un extrait du message du Conseil fédéral relatif à l'initiative populaire «jeunesse + musique». Oui, vous avez bien lu: «une grave ingérence». Pour nous, fédéralistes de la première à la dernière heure, le Conseil fédéral parle d'or, mais on souhaiterait le voir défendre ainsi la souveraineté cantonale beaucoup plus souvent et sur des sujets moins substantiels, plus «politiques»¹; ainsi, il fait allusion, plus loin dans son message, au concordat HarmoS, qu'il a soutenu et encouragé, alors que ce concordat induit manifestement une perte de souveraineté cantonale en matière d'enseignement et de formation.

FR. MONNIER

¹ Non pas que l'auteur de ces lignes considère la musique comme un sujet futile (bien au contraire!), mais c'est peut-être justement parce que le Conseil fédéral le considère comme «secondaire» qu'il se permet d'être, dans le cas présent, si fédéraliste.

Défense du français

Notre journal n'est pas toujours d'accord, tant s'en faut, avec M. Jérôme Christen, député centriste veveysan, fils d'Yves Christen, ancien politicien radical tendance «extrême-centre». Mais nous soutiendrons pleinement son combat pour la défense du français.

Lors d'une séance du Grand Conseil vaudois de fin janvier dernier, M. Christen junior a su convaincre une large majorité de ses collègues députés, qui ont décidé d'étudier le principe d'une loi cantonale destinée à protéger le français, notamment contre les assauts de l'anglais.

S'il ne l'a pas déjà fait, nous suggérons à M. Christen d'étudier soigneusement la législation du Québec dans le domaine linguistique. Lors d'un récent

voyage dans la «Belle Province», nous avons pu constater les effets bénéfiques de la «loi pour promouvoir la langue française au Québec».

A titre de simples exemples, les panneaux de circulation octogonaux rouges ne portent pas l'inscription «stop», mais celle d'«arrêt». Quant à la chaîne de restauration rapide américaine universellement connue, elle n'annonce pas de «drive-in», mais des «services au volant». Tout l'affichage public est à l'avenant.

La défense de notre langue est primordiale. En Suisse romande, une fondation et une association y contribuent de manière utile (www.defensedufrancais.ch). Ce n'est sans doute pas suffisant et une loi cantonale serait un

moyen de protection supplémentaire. Il s'agit en effet de défendre et de promouvoir la prééminence du français dans les écoles et à l'Université, dans les administrations publiques, mais aussi dans l'affichage public ou dans la publicité. Face aux anciennes régies fédérales et aux grands groupes économiques, pour ne citer qu'eux, la tâche s'annonce rude.

Comme l'histoire, le territoire ou les mœurs, la langue est un élément constitutif de notre identité vaudoise. A ce titre, elle doit être fermement soutenue, contre tout envahissement extérieur (anglais ou allemand au premier chef), mais aussi pour elle-même. La démarche de M. Christen va dans le bon sens.

A. ROCHAT

Relire un Camus

Le 4 janvier 1960, sur la Nationale 5, entre Champigny-sur-Yonne et Villedieu-la-Guyard, la Facel-Vega de Michel Gallimard fait une embardée et finit autour d'un platane. Assis aux côtés du neveu de son éditeur, Albert Camus meurt sur le coup.

Celui qu'Henri Cartier-Bresson avait immortalisé en un Humphrey Bogart de Saint-Germain-des-Prés, pardessus relevé, clope au bec et demi-sourire moqueur aux lèvres, mourait comme James Dean; de quoi étoffer la légende.

Pour le cinquantenaire de la mort de l'auteur de *L'Étranger*, l'heure est à la relecture. Loin des grands classiques de la littérature camusienne (*La Peste*, *La Chute*, *Le Mythe de Sisyphe*, *L'Homme révolté*), nous nous permettons d'aborder un écrit «mineur» de l'intellectuel français. Entre 1943 et 1944, Camus a rédigé quatre lettres ouvertes, dont deux n'ont pas été publiées à l'époque. Ce sont les quatre *Lettres à un ami allemand*¹.

Camus entreprend d'y expliquer à un Allemand anonyme, qui aurait été son ami, pourquoi le Reich ne pourrait jamais triompher définitivement de la France et de l'Europe. Il va jusqu'à prophétiser la défaite prochaine de l'Allemagne. Il nous livre du même coup de passionnantes réflexions sur la fin et les moyens, la révolte ou encore la haine et l'adversité.

Au début du conflit, déclarant à son ami allemand qu'il ne fallait pas «tout asservir au but que l'on poursuit», qu'il était des moyens qui ne s'excusent pas, parce qu'il voulait pour son pays une grandeur qui ne fût pas celle du sang et du mensonge, Camus recevait pour simple réponse: «Allons, vous n'aimez pas votre pays!» Cela parce qu'il refusait de se laisser aller aux penchants barbares des nazis, à faire triompher la force sur l'esprit comme il l'écrira plus tard. Dans sa première lettre, Camus s'attelle à démontrer cette accusation qui lui serrait la gorge.

Pour cela, il faut comprendre que deux formes de courage s'opposent fondamentalement: «Mais c'est vous dire quel est le courage que nous applaudissons et qui n'est pas le vôtre. Car c'est peu de chose que de savoir courir au feu quand on s'y prépare depuis toujours et quand la course est plus naturelle que la pensée. C'est beaucoup au contraire que d'avancer vers la torture et vers la mort, quand on sait de science certaine que la haine et la violence sont choses vaines par elles-mêmes.» Avant de triompher de l'envahisseur, il aura d'abord fallu que les Français gagnent une victoire sur eux-mêmes, sur cette tentation de ressembler à l'ennemi, de se laisser aller à l'instinct, au mépris de l'intelligence, au culte de l'efficacité. Cela permet d'entrer dans la bataille les mains propres. Bien sûr, cette victoire sur lui-même n'aura pas été sans efforts et sans souffrances pour le peuple français. Il lui aura fallu revenir de loin, «le payer très cher, en humiliations et en silences, en amertumes, en prisons, en matins d'exécution, en abandons, en séparations, en faims quotidiennes, en enfants décharnés». Mais il le fallait, et Camus de parler de «pénitences forcées». Il avoue que cette première victoire leur aura permis d'acquiescer des nuances, «des nuances qui ont l'importance de l'homme même» mais que l'idéologie, absolutiste par essence, fuit comme la peste. Camus

termine alors sa première lettre, affirmant que «l'on n'est pas justifié par n'importe quel amour». Non! La fin ne justifie pas les moyens.

Dans sa deuxième lettre pointe l'un des aspects de sa pensée qui sera à l'origine, tout d'abord, de sa critique du régime soviétique puis de sa séparation d'avec Sartre. Il ne croit pas au sens de l'Histoire, quel qu'il soit. Jusqu'à sa mort, Camus aura toujours refusé de légitimer une action politique au nom de quelque idéologie: Grand Soir ou Victoire finale. Il s'affichait également en athée convaincu². Dans cette deuxième lettre à un ami allemand, c'est notamment son refus de voir la patrie érigée en idée absolue qu'il affirme. Parce qu'il sait qu'une fois ce pas intellectuel franchi, il permet politiquement le dépassement de toutes ces exigences d'humanité qui lui sont si chères: l'amitié, la justice, l'honnêteté, la vérité aussi, qui sont autant de limites et de nuances aux idéologies. Même la foi, qu'il ne vit pas mais qu'il s'interdit de combattre lorsqu'il fait référence à ce prêtre français qui lui affirmait n'avoir jamais pu «mettre son Dieu au service du meurtre». En fait, l'accusation centrale adressée aux nazis dans cette deuxième lettre est celle d'avoir soumis l'intelligence à la colère. D'avoir les dieux à leurs côtés mais «de force»; autant dire n'avoir avec eux que l'idée des dieux et non pas les dieux eux-mêmes. Ainsi, pour avoir attendu dans la souffrance «d'y voir clair», la colère des Français n'est pas aveugle mais réfléchie. Éclairée, elle était déjà victorieuse, même dans la défaite, car garante d'un ordre humain fini et non pas d'un désordre barbare, irréflecti et brutal qui permet tout sans ne souffrir aucune limite.

Camus commence sa troisième lettre en relevant à titre préliminaire ce danger qui menace tout débat d'idée. S'affronter avec des mots est une chose, encore faut-il que ces mots aient le même sens pour chacun des adversaires. C'est ici la nouvelle accusation qu'il adresse aux Allemands de 1944: avoir perverti le sens des mots. Ainsi en est-il, selon lui, du mot «Europe». Certains on pu voir dans cette troisième lettre les prémices d'un rêve camusien de construction européenne. Nous n'oserions aller si loin. Les autres lettres sont trop riches de références à la France pour imaginer que Camus ait souhaité faire de l'Europe, en ce mois d'avril 1944, une nouvelle nation. N'aurait-ce pas été défendre ici l'idée de nation?

Pour Camus, l'Europe est une civilisation, riche de deux mille ans d'histoire. De manière encore plus abstraite, elle est pour lui une «aventure commune» de l'esprit. Ainsi décrit-il sa tradition européenne: «Ma tradition a deux élites, celle de l'intelligence et celle du courage, elle a ses princes de l'esprit et son peuple innombrable. Jugez si cette Europe, dont les frontières sont le génie de quelques-uns, et le cœur profond de tous ces peuples, diffère de cette tache colorée que vous avez annexée sur des cartes provisoires.» Evoquant la tradition chrétienne, il admet qu'elle est constitutive de son Europe à lui, essentiellement culturelle et non politique, tout en avertissant implicitement que l'Europe chrétienne n'est pas exempte non plus du danger d'idéologie.

Son ami tentait jadis de le convaincre que c'était une question de

choix, qu'il fallait faire le pari de la puissance contre l'intelligence. «Que Don Quichotte n'a pas de force si Faust peut le vaincre.» Pour Camus, tout concevoir en termes de rapports de force est un penchant intellectuel faux. C'est ce qu'il reproche aux Allemands lorsque, pensant à l'Europe, ils ne peuvent s'empêcher d'y voir «une cohorte de nations dociles, menée par une Allemagne de seigneurs vers un avenir fabuleux et ensanglanté». Bien sûr, en fin de compte, les peuples opprimés d'Europe ont trouvé la force de vaincre l'envahisseur, souvent par la force, avec les armes de l'ennemi parfois. Mais ils savaient qu'ils n'agissaient que contraints, après l'avoir payé cher. Et que Faust et Don Quichotte ne sont pas faits pour s'affronter, mais bien pour être des phares de cette aventure européenne de la connaissance et de la sagesse. Une aventure que Camus refusait de voir arrêtée par les Allemands.

La quatrième et dernière lettre de cette série est la plus déroutante. S'y cristallisent en effet des réflexions qui deviendront des points centraux de la pensée d'Albert Camus. Autant de réflexions que les années d'après-guerre, le conflit algérien et la rupture avec Sartre en particulier verront s'étoffer. Mais à ce stade, elles apparaissent encore comme incomplètes, presque embryonnaires, certaines partant de cette hésitante pétition de principe: «Je ne voyais guère d'argument à vous opposer, sinon un goût violent pour la justice qui, pour finir, me paraissait aussi peu raisonné que la plus soudaine des passions.» Aussi cette dernière lettre préfigure-elle les suites que Camus donnera à la constatation désespérante de la condition absurde de l'homme. Pour lui, les Allemands se sont contentés de répondre à l'absurde en «faisant de leur désespoir une ivresse», cherchant à détruire en l'homme ce qui ferait sa misère essentielle. Comme s'ils avaient mal compris le *Mythe de Sisyphe* (1942), les Allemands commettent un suicide idéologique. Ce que le peuple français a réalisé en son for intérieur durant l'occupation, c'est déjà de «l'après-*Mythe-de-Sisyphe*». Dans sa position, Camus préfigure *L'Homme révolté*

(1952), ou la révolte nécessaire contre sa condition, mais non la révolution idéologique. Le tout Saint-Germain-des-Prés communiste ne lui pardonnera jamais cette distinction fondamentale qui confondait Auschwitz et le goulag.

La grande différence réside dans ce que l'Allemand n'a pas su – selon Camus parce qu'il n'a pas eu à souffrir comme le Français – tirer de son désespoir face à sa condition «l'infatigable courage des renaissances». En se jetant à corps perdu dans l'idéologie nazie, il a choisi l'héroïsme facile et sans direction. L'ayant choisi les premiers, les nazis l'imposaient à tout le monde. C'était donc au monde de trouver sa direction pour vaincre l'ennemi: «L'esprit ne peut rien contre l'épée, mais l'esprit uni à l'épée est le vainqueur éternel de l'épée tirée pour elle-même.»

Indubitablement, les *Lettres à un ami allemand* sont un des monuments de la pensée résistante de la seconde guerre mondiale. Peut-être parce qu'elles ne contribuent pas à éclairer uniquement la période qui les a vu naître. Cherchant non seulement les causes profondes de la défaite certaine de l'Allemagne, Camus prépare également l'après-guerre. Dans le petit monde des penseurs de la résistance, il sera l'un des seuls, avec René Char, une fois le conflit terminé, à se battre pour que l'esprit de la résistance ne soit pas perpétué. Pour que la haine qui pouvait rester dans les cœurs ne devienne pas un ferment politique; ne l'a-t-elle pas été dès 1918 en Allemagne? Et que l'on ne prolonge pas l'anti-fascisme au-delà de la menace fasciste. Car là encore, cela aurait été faire preuve d'idéologie.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, Gallimard, 1948 (Folio N° 2226).

² Il ne serait pas inutile de mener une réflexion sur les aspects panthéistes de l'œuvre d'Albert Camus. Certains écrits de jeunesse exaltent de manière quasiment mystique la nature des côtes algériennes, sans compter que le soleil et sa lumière, entre autres, gardent une place fondamentale dans *La Peste*, *L'Étranger* ou *Le Premier Homme*.

Vive Gustave Doret!

Il est hors de doute que nous avons tous une grande dette à l'égard de Gustave Doret... C'est lui qui a donné leurs lettres de noblesse à deux institutions à peu près uniques en Europe: le Théâtre du Jorat et la Fête des Vignerons, de sorte que leur renommée a largement dépassé les frontières de notre pays.

Si les pièces de Doret et Morax ont marqué les grandes heures de Mézières, les deux fêtes veveysannes de 1905 et de 1927 – la première avant tout! – sont une sorte d'archétype d'une célébration comme peut et doit l'être un spectacle de cette nature: proche du peuple par le langage musical, mais capable aussi d'une réelle grandeur. A témoin, par exemple, le magnifique «Chœur de l'hiver» qui ouvre la partition de 1905.

Il faut donc saluer la décision prise récemment par la nouvelle direction de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne (BCU) et le Service culturel de l'Etat de Vaud, qui viennent d'acquiescer par achat un fonds très important de manuscrits et de matériels d'orchestre du musicien vau-

dois. Ainsi se trouve complété le travail entrepris sous le règne du conseiller d'Etat Pierre Cevey, lorsque fut réalisé le catalogue de l'œuvre, en 1990. Des opérations qui doivent beaucoup à l'activité discrète, mais soutenue, de Jean-Louis Matthey, archivist musical de la BCU, et qui viennent enrichir notablement notre patrimoine.

JEAN-JACQUES RAPIN

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Recherche sur l'être humain

L'article constitutionnel relatif à la «recherche sur l'être humain» (art. 118b nouveau), troisième objet au menu des votations fédérales du 7 mars prochain – à côté de la baisse du taux de conversion et de l'avocat des animaux –, jouit d'un assez large soutien politique: du PS à l'UDC, en passant par le PLR. Le PDC le soutient aussi, de même que le Parti évangélique (PEV). Les Verts sont divisés et laissent la liberté de vote. Seule l'Union démocratique fédérale (UDF, évangéliques conservateurs) conclut au rejet.

Outre les motifs moraux relevés par l'UDF et sur lesquels nous reviendrons plus bas, il y a un motif institutionnel de rejeter ce nouvel article constitutionnel: il est clairement centralisateur. Nous lisons en effet dans la brochure explicative du Conseil fédéral (p. 5): «La recherche sur l'être humain soulève des questions sensibles du point de vue éthique, d'où la nécessité d'en fixer le cadre à l'échelle nationale [lisez: fédé-

rale]¹». Et plus loin (p. 11): «La protection de la dignité humaine et de la personnalité dans la recherche doit être garantie à l'échelle nationale [fédérale]. La recherche n'est pas un domaine où l'on peut se satisfaire de législations cantonales disparates.» Nous craignons que la condescendance exprimée dans cette dernière phrase ne porte pas seulement sur la disparité mais aussi sur les cantons comme tels: pour les technocrates fédéraux, la dignité humaine est une chose trop importante pour être laissée aux cantons...

Cependant, les centralisateurs fédéraux trahissent qu'ils ne sont une fois de plus que les relais de l'idéologie mondialiste dans la Confédération helvétique: «Les exigences posées à la recherche par l'article constitutionnel concordent avec les règles internationales reconnues. C'est important, car la recherche ne se borne pas au territoire suisse, mais s'inscrit dans un contexte international» (p. 11). La dignité hu-

maine est une chose trop importante pour être laissée aux législations nationales (ou prétendues telles).

Après le motif institutionnel, passons brièvement en revue les motifs moraux de rejeter l'article constitutionnel proposé. Il légitime la recherche sur les personnes incapables de discernement (enfants, personnes handicapées ou démentes) même «lorsque le projet de recherche ne permet pas d'espérer un bénéfice direct pour [c]es personnes», à cette seule condition, fort vague: «les risques et les contraintes doivent être minimaux» (art. 118b al.2 litt. c, brochure p. 8). Ce qui n'empêche pas les auteurs de la brochure d'écrire (p. 10): «l'article constitutionnel fixe des conditions sévères à la protection de ces personnes». Quant au projet de loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH), dont les Chambres débattront si l'article constitutionnel est accepté par le peuple et les cantons, il

légitime la recherche sur des femmes enceintes ainsi que sur des embryons et fœtus *in vivo* (art. 25), sur les méthodes d'interruption de grossesse (art. 26), sur des embryons et fœtus issus d'interruptions de grossesse (art. 38), sur des embryons et fœtus issus d'avortements spontanés ainsi que sur des enfants mort-nés (art. 39).

La philosophie qui inspire les centralisateurs fédéraux n'est rien d'autre que l'utilitarisme anglais du XIX^e siècle (Jérémy Bentham et John Stuart Mill). Il semble en effet que le critère «moral» ultime est celui du «rapport admis entre les risques et les bénéfices» (Message du Conseil fédéral sur la LRH, Feuille fédérale 2009, p. 7260).

Pour les motifs tant institutionnels que moraux énoncés ci-dessus, nous voterons NON.

DENIS RAMELET

¹ La nation, c'est le Canton, et non la Confédération, qui est une alliance de nations.

Le plébiscite en Suisse

L'un de nos collaborateurs s'est souvenu d'un article que M. Alphonse Morel avait consacré à l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Cet article, publié dans *La Nation* – à l'époque mensuelle – de février 1942, n'a rien perdu de sa pertinence. On verra qu'à septante ans d'intervalle, rien n'a changé, si ce n'est qu'il est possible, depuis quelques années, d'avoir plus d'un conseiller fédéral en provenance du même canton. Mais les principes sont les mêmes. Et les gens des partis sont les mêmes. Et les motifs de rejeter cette pantalonnade sont les mêmes.

O. D.

La fin des Cantons

L'initiative socialiste demandant de porter de sept à neuf le nombre des conseillers fédéraux et de les faire élire directement par le peuple est soumise à la votation populaire sans contre-projet. On doit au Conseil des Etats ce coup d'arrêt à la démagogie, tandis que le Conseil national voulait présenter un texte qui aurait été un compromis.

En vérité, l'attitude de la Chambre qui représente le peuple suisse est logique. Si la Suisse est une démocratie, pourquoi ne pas soumettre son gouvernement à l'élection directe dans un arrondissement électoral unique? N'est-ce pas le moyen d'établir entre le «souverain» et ses représentants ce contact étroit tant souhaité? Les arguments des adversaires ne prévalent pas contre les principes du régime.

En revanche, la position ferme prise par le Conseil des Etats est également conforme à la nature de cette assemblée représentative des Etats suisses. Si la Suisse est une confédération d'Etats souverains, il est clair que le peuple suisse n'existe pas, qu'il ne détient aucune parcelle de souveraineté et ne peut être consulté sur le mode le meilleur pour constituer le gouvernement fédéral. Il appartient aux Etats confédérés de le former par délégations de pouvoirs.

La question est donc résolue, et si les inconvénients énumérés par la presse sont si nombreux et évidents, c'est parce que le principe de l'élection du Conseil fédéral par le peuple est absolument faux. Les cantons méconnus en tant qu'Etats souverains, le principe suivant lequel un canton ne peut donner plus d'un conseiller fédéral ne tarderait pas à être écarté. On concevrait plus malaisément encore la garantie de la représentation traditionnelle des populations françaises et italiennes. Si le peuple suisse existe, que viennent faire ici ces privilèges diviseurs? La seule loi du nombre l'emporterait, comme partout, sur ces vestiges de nos diversités passées.

Démocratie = ploutocratie

Ces progrès de la démocratie n'iraient pas sans entraîner chez nous les mêmes conséquences qu'ailleurs, conséquences dont notre fédéralisme a freiné le libre développement.

Toute élection coûte chère et d'autant plus que la campagne électorale

s'adresse à un plus grand nombre d'électeurs. De la commune, où les frais demeurent modestes, du canton, où ils sont déjà élevés, ils font un saut impressionnant pour les votations fédérales. Celles-ci demandent quelque centaines de mille francs, selon la virulence de la propagande. Or, une campagne pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple dépasserait en intensité, en tapage et en frais tout ce que nous avons connu jusqu'ici. Il n'est que de voir l'élection du président aux Etats-Unis. C'est le triomphe de la ploutocratie. Telle est d'ailleurs l'aboutissement fatal de la démocratie lorsqu'elle sort des limites d'une petite communauté.

La fin de la neutralité

Enfin, comme en France pour les élections au Parlement et aux Etats-Unis pour la présidence, on verrait la politique étrangère, absente de nos autres élections, devenir l'enjeu de la lutte électorale. Si la diplomatie de la place publique est déjà, on ne le sait que trop, le contraire d'un bienfait pour les grandes républiques, ce serait une catastrophe pour la Suisse, chez qui le principe de la politique internationale est la neutralité. Celle-ci serait irrémédiablement compromise si même elle n'était pas combattue. Jamais M. Motta n'aurait pu agir comme il l'a fait si sa présence au Conseil fédéral avait dépendu d'une consultation populaire. Quand l'opinion publique s'aperçoit des fautes et des succès, il est trop tard.

Collusion significative

Toute personne qui conçoit la Suisse, à l'intérieur, comme une Confédération d'Etats souverains et, à l'extérieur, comme un Etat pratiquant une politique de neutralité permanente, ne peut concevoir que le directeur du Corps helvétique soit, d'une manière quelconque, soumis au vote d'un pseudo-peuple suisse. En revanche, il n'est pas surprenant que les socialistes aient vu venir à leur secours le groupement des Suisses nationaux-socialistes. Nous avons maintes fois relevé la parenté de ces doctrines, également hostiles à notre fédéralisme traditionnel, également centralisatrices et étalistes, parce que toutes deux essentiellement démocratiques, bien que selon des modalités différentes. Elles reposent l'une et l'autre sur le principe de la volonté du peuple. Pour les uns, cette volonté s'exprime selon les formes parlementaires et pour les autres dans un seul homme, un chef plébiscité.

Il est donc normal que les Suisses démocrates, qu'ils soient partisans de la démocratie parlementaire ou de la démocratie autoritaire, s'accordent pour soumettre le gouvernement fédéral au plébiscite du peuple suisse. Les seuls adversaires logiques de ce système sont les Suisses nationalistes et fédéralistes.

ALPHONSE MOREL
La Nation, février 1942

Revue de presse

Les mots pour le dire

De la bouche de Gisèle Ory, conseillère d'Etat neuchâteloise, dans l'émission *Couleurs locales* de la TSR du 1^{er} février, au sujet de l'élaboration laborieuse de la carte hospitalière du canton: «Je veux mettre fin à cette dynamique de blocage.»

Ph. R.

Une stratégie, pas une morale

Sous ce titre, Thierry Meyer écrit dans son éditorial de *24 heures* du 6 février, consacré aux attaques contre le secret bancaire:

[...] on s'est ingénié à démontrer jusqu'à l'absurde l'impréparation, la désunion et la naïveté qui règnent parmi les élites politiques du pays.

Micheline Calmy-Rey a réussi le tour de force de concentrer les trois

dans une mémorable interview à un média allemand, l'autre soir. Y a-t-il au Conseil fédéral, sur ce dossier capital, un ministre pour sauver l'autre? Le doute est permis... On en est encore à s'écharper sur des principes moraux, avec cette touchante capacité tellement suisse de ne pas voir l'inadéquation du propos.

Car la Suisse, aujourd'hui, n'est pas face à un problème moral. L'écueil est politique et économique, il touche aussi au droit – et c'est avec ces instruments qu'il faut trouver la solution. Les envolées lyriques n'y changeront rien. Et la morale [...] est une notion à géométrie variable, notamment dans le domaine de la fiscalité. S'est-on déjà demandé pourquoi certains pays ne connaissent pas de problèmes massifs d'évasion fiscale, tandis que d'autres y

paraissent perpétuellement confrontés? [...]

Le temps presse pour remettre de l'ordre dans la maison. Malheureusement, on a commencé par y inviter les cambrioleurs.

Et pendant ce temps, chaque parti, l'œil vissé sur les élections fédérales de l'automne 2011, cherche à dégommer un conseiller fédéral issu d'un autre parti; cela pourrait – qui sait? – apporter quelques voix supplémentaires...

Ph. R.

Perles orthographiques à l'Etat de Vaud

Nos réformes scolaires – en particulier «l'enseignement renouvelé du français» – finissent pas porter leurs fruits jusqu'au sein de l'administration

cantonale. *La Liberté* du 6 février («C'est écrit avec un bic», article signé J. C.) reproduit quelques passages du texte élaboré par le Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) pour annoncer la nomination de M. Patrick Monbaron au poste de directeur du nouveau gymnase de Provence:

[...] «Ce gymnase qui afin pourra accueillir 450 élèves dès août 2010...»; «...doyen de ce même gymnase en 1991»; «...la mise en œuvre du Gymnase de la Provence»; «...des responsabilités qu'il a assumé»; «M. Monbaron entre en fonction immédiatement». [...]

Que serait-ce si l'ordinateur ne signalait pas automatiquement un certain nombre de fautes d'orthographe!

E. J.

Eviter un futur conflit de générations

Est-il opportun de réduire de 6,8 à 6,4% le taux de conversion minimal applicable par les caisses de pension? C'est à cette question très technique que peuple et cantons suisses sont appelés à répondre le 7 mars prochain. Mais de quoi parle-t-on exactement?

A l'âge de la retraite, un travailleur a accumulé, de par ses cotisations et celles de son employeur, un avoir vieillesse destiné à financer ses rentes de retraité. Ce capital s'est en principe bonifié et continuera de fructifier grâce aux intérêts des placements faits par la caisse de prévoyance. Le taux de conversion représente la portion minimale de l'avoir vieillesse que la caisse doit verser annuellement comme rente de retraite.

La durée de vie de la population augmentant et les rendements des placements de capitaux étant en baisse, une première réduction des taux de conversion a été décidée en 2003 par les Chambres fédérales. De 7,2% alors, le taux prévu par la LPP est en cours de réduction progressive pour atteindre 6,8% en 2014. Nous en sommes aujourd'hui à 7% pour les hommes et 6,95% pour les femmes.

Les prévisions tant démographiques que conjoncturelles du début de la décennie se sont révélées erronées. L'espérance de vie, d'une part, s'allonge plus rapidement que prévu: en 2000, on prévoyait un âge moyen de 83,7 ans pour les hommes et 88,0

ans pour les femmes qui fêteront 65 ans en 2015, alors que l'on mise aujourd'hui sur respectivement 85,4 et 88,1 ans. Les placements des avoirs des caisses, d'autre part, ont fortement diminué ces dernières années. Il y a donc à terme un problème de financement des retraites: si rien n'est entrepris, les futurs retraités disposeront d'un capital vieillesse statistiquement insuffisant pour payer l'intégralité de leurs rentes.

Quatre réponses peuvent être apportées pour assurer l'équilibre financier des caisses de pension. Premièrement, on peut prier pour que les placements des caisses rapportent plus de 4,9% d'intérêts l'an, une fois leurs frais de fonctionnement déduits. C'est peu plausible dans la conjoncture actuelle, mais on peut toujours rêver pour 2015 et ensuite... Deuxièmement, on peut retarder l'âge de la retraite, chacun cotisant plus longtemps et encaissant moins longtemps. L'accueil fait à l'idée de Monsieur Couchepin d'une retraite à 67 ans montre que les Suisses ne sont pas prêts à aller dans ce sens. Troisièmement, on peut choisir la fuite en avant: augmenter les cotisations des salariés et de leurs employeurs pour payer les rentes de ceux qui sont déjà à la retraite. L'espérance de vie augmentant, le poids de ces cotisations risque de devenir écrasant pour les générations futures. Enfin et quatrièmement, on

peut réduire le taux de conversion, afin de répartir le versement du capital vieillesse sur une plus longue période.

Les Chambres fédérales ont opté pour un mélange des deux dernières options pour adapter à nouveau la LPP à fin 2008: les modifications prévoient une légère augmentation du taux de prélèvement sur les salaires coordonnés des actifs, mais surtout une réduction progressive du taux de conversion à 6,4% d'ici 2016. Le référendum des associations syndicales et de la gauche contre cette réduction a abouti, raison de la votation du 7 mars.

Dans les débats sur la question, les experts se jettent des chiffres à la tête, qui sur l'espérance de vie, qui sur les rendements des placements, qui sur l'augmentation de la population active pour justifier le taux idéal de 6,4 ou 6,8% au-delà de 2015. Si la réalité se situera vraisemblablement entre deux, il n'en reste pas moins vrai que la population vieillit. Dans cette perspective, il nous semble préférable de réduire le train de vie des retraités plutôt que de faire payer ce train de vie par les actifs. Même réduit à 6,4%, le taux de conversion minimum assure un revenu aux retraités – rentes AVS et de pension additionnées – supérieur à 60% du salaire avant retraite, ce qui reste acceptable.

Le comité référendaire parle de «vol de rentes» pour s'opposer à cette réduction. L'argument est particulièrement malhonnête. Tout d'abord, la modification de la LPP soumise à votation ne remet pas les rentes des actuels retraités en question: ceux-ci continueront à recevoir la rente déterminée par le taux de conversion va-

lable au moment de leur retraite. D'autre part, même avec une diminution du taux, les futurs retraités encaisseront statistiquement l'intégralité de leur capital vieillesse. On ne vole donc ni les actuels, ni les futurs retraités. On volerait plutôt les enfants de ceux-ci en leur faisant porter le poids d'éventuelles hausses de cotisations destinées à conserver un taux de couverture suffisant des caisses.

Il faut enfin relever que le taux de conversion prévu par la LPP est un taux minimum. Les caisses avisées ayant réussi des placements particulièrement rémunérateurs ont tout loisir d'en faire bénéficier leurs assurés en leur garantissant un taux plus élevé que celui prévu par la loi. Cette situation est celle que connaissent de nombreuses caisses privées. Les caisses institutionnelles, celles de la Confédération, de l'Etat de Vaud ou de la ville de Lausanne pour ne citer que quelques mauvais élèves, ont pour la plupart un taux de couverture insuffisant et appliqueront naturellement le taux légal minimum...

L'auteur de ces lignes, tout comme la gauche, n'est pas heureux de penser que, en quelques années, ses espérances de rentes de retraite ont baissé d'un neuvième avec le passage du taux de conversion de 7,2 à 6,4%, alors que ses cotisations pour le deuxième pilier augmentent de manière simultanée. Il considère toutefois que ce n'est pas à ses enfants et futurs petits-enfants d'échoir son futur train de vie de retraité. C'est donc un petit OUI à la modification de la LPP qu'il déposera dans les urnes le 7 mars prochain.

CÉDRIC COSSY

Le Coin du Ronchon

Ecrire des gros mots, ce n'est pas bien; les répéter, c'est pire

C'est l'histoire d'un jeune garçon trop peu doué – ou trop paresseux – pour avoir appris un bon métier et qui tente de gagner sa vie en écrivant de petits textes où il croit pouvoir masquer son absence de talent par une profusion presque comique d'insolences, d'injures et de grossièretés dignes d'un adolescent attardé. Le pauvre hère vit loin d'ici, en France, où il a mené une existence heureusement méconnue jusqu'au jour où, ayant entendu parler de la Suisse, il a décidé de concentrer sur cette vague notion toute sa bile littéraire, ses aigreurs artistiques et ses frustrations intellectuelles; en résumé, il hait la Suisse, les Suisses, la politique suisse, l'histoire suisse, les montagnes suisses, le chocolat suisse et tout ce qui, de près ou de loin, est susceptible d'être suisse.

Seuls trouvent grâce à ses yeux les journalistes suisses, qui sont devenus – ou étaient déjà – ses petits copains et qui parlent désormais chaque jour de lui et de sa prose sinistre – que ce soit en l'interrogeant, en questionnant le public à son propos, ou en lui consacrant des commentaires tantôt critiques, tantôt compréhensifs. Pourvu qu'on en parle...

Bien malgré eux, les lecteurs suisses romands ont donc été amenés à découvrir les propos orduriers que leur adresse cette petite gouape à la noix. Et les réactions n'ont pas manqué, sur le même ton: on lui retourne ses injures, on lui dit de balayer devant sa porte, on le traite de tous les noms – qu'il mérite assurément. Saltimbanque raté, pam-

phlétaire pourri, le voilà haï... mais néanmoins cité. C'est lui faire trop d'honneur et l'on s'en abstiendra ici; on ne mentionnera même pas son nom.

Notre propos est plutôt de regretter que les honnêtes citoyens qui ont pris la plume pour répliquer à ces déplaisantes imprécations n'en aient pas profité pour dire leurs quatre vérités aux journalistes qui les ont complaisamment et abondamment colportées. Car c'est bien par eux que le scandale est arrivé. Ce sont eux qui ont donné de l'écho à ce qui n'aurait jamais dû en avoir. Ils se sont donné l'air de se distancer de la forme en évitant pourtant de condamner le fond, qui ne devait pas entièrement leur déplaire – dénigrer la Suisse, c'est tendance, non? Et pourtant c'est bien la forme qui devait faire leur beurre: des injures grossières, des répliques outrées, le ton qui monte, les ambassades qui s'en mêlent... Commercialement et intellectuellement, le journaliste aime cette agitation!

Alors pourquoi s'en prendre à Y. M., «écrivain et cinéaste», et épargner R. M., journaliste au *Matin*, qui mérite autant de claques? Qui sait, d'ailleurs, si nos journalistes n'ont pas commandité la laborieuse rédaction de Y. M.? Qui sait même si ce Y. M. existe réellement ou s'il ne s'agit pas d'une invention de la presse romande destinée à animer un peu le mois de février?

Critiquons les artistes, oui, mais n'oublions pas les journalistes.

LE RONCHON

Séminaire 2010

LIGUE VAUDOISE

BUFFET DE LA GARE DE LAUSANNE, SALLE DES VIGNERONS

LE PAYSAN ET LE PAYS

MERCREDI 3 mars 2010 à 20h00

Jean-Luc KISSLING,

Secrétaire général de Prométerre

L'agriculture, état des lieux

Jean-Bernard Chevalley

Agriculteur

Pourquoi s'acharner?

MERCREDI 10 mars 2010 à 20h00

DÉBAT CONTRADICTOIRE

Olivier DUC

Agriculteur

Le libre-échange agricole, une nécessité

Willy CRETEGNY

Vigneron

Pas de développement durable sans protectionnisme!

MERCREDI 17 mars 2010 à 20h00

Willy GEHRIGER

Directeur de la FENACO

L'Accord de libre-échange agricole (ALEA) une grave menace pour l'agriculture suisse

Olivier DELACRÉTAZ

Président de la Ligue vaudoise

Le pays a besoin de paysans

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

www.ligue-vaudoise.ch